

FICHE DÉCLARATIVE TAXE COMMUNALE D'AMÉNAGEMENT (TCA)

Adresse du terrain objet de la demande :

.....
.....
.....

Identité du ou des demandeurs

Le (ou les) demandeur(s) indiqué(s) dans ce cadre sera le titulaire de la future autorisation et le redevable de la Taxe Communale d'Aménagement.

Vous êtes un particulier :

M Mme

Nom :

Prénom :

Date de naissance : ____ / ____ / ____

M Mme

Nom :

Prénom :

Date de naissance : ____ / ____ / ____

1

Vous êtes une personne morale :

Dénomination : Raison sociale :

N° Ridet :

N° Kbis :

Représentant de la personne morale : M Mme

Nom : Prénom :

Paraphe de l'administré
→

Fiscalité

Tableau des affectations et des surfaces

Surface de plancher fiscales			
Catégories :	Surfaces hors oeuvre nette taxables changeant de destination (A)	Surfaces nouvelles hors oeuvre nette taxables (1) (B)	Total après travaux (A + B)
1°) Locaux des exploitations agricoles à usage d'habitation des exploitants et de leur personnel ; autres locaux des exploitations agricoles intéressant la production agricole ou une activité annexe de cette production			
4 2°) Constructions à caractère social et leurs annexes édifiées par les opérateurs mentionnés à l'article Lp. 284			
3°) Locaux à usage de bureaux, de commerces, d'industrie ou d'artisanat et leurs annexes			
4°) Constructions individuelles ou collectives à usage d'habitation et leurs annexes			
5°) Autres constructions soumises à la réglementation des permis de construire			
Exonérée : Constructions à usage d'habitation et leurs annexes édifiées par de primo-accédants répondant aux plafonds annuels de ressources fixés par un arrêté du gouvernement (2)			

¹ **Nota**: La surface de plancher développée hors oeuvre nette taxable est égale à la somme des surfaces de plancher de chaque niveau de la construction, après déduction :

- des surfaces de plancher hors-oeuvre des combles et des sous-sols non aménagés pour l'habitation ou pour des activités à caractère professionnel, artisanal, industriel ou commercial ;
- des surfaces de plancher hors-oeuvre des toitures terrasses, des balcons, des loggias ainsi que des surfaces non closes situées au rez-de-chaussée ;
- des surfaces de plancher hors-oeuvre des bâtiments aménagés en vue du stationnement des véhicules.

² **Documents à fournir pour répondre à la catégorie «Exonérée» :**

- L'acte notarié d'origine de propriété du terrain sur lequel la construction sera édifiée ;
- Un état de transcription établi par le service de la publicité foncière (service des hypothèques), datant de moins de 3 mois ;
- Une copie de l'avis d'imposition ou de non-imposition de chacune des personnes destinées à occuper l'habitation (du 1 janvier au 30 septembre, année N-2 et du 1 octobre au 31 décembre, année N-1) ;
- Une déclaration sur l'honneur de non détention d'un terrain déjà bâti à usage d'habitation, précisant l'identité des personnes destinées à occuper le logement et déterminant le revenu fiscal de référence ;
- Le formulaire Engagement et déclaration sur l'honneur (annexe n° 3) dûment rempli et signé.

Si les pièces fournies ne permettent pas de confirmer l'éligibilité à la catégorie « Exonérée », la construction sera automatiquement classée en 4ème catégorie.

Fait à :

Le :

Signature du demandeur

Les informations collectées par la Ville du Mont-Dore via ce formulaire font l'objet d'un traitement automatisé ayant pour finalité la gestion des demandes d'urbanisme. La base légale du traitement est l'exécution d'une mission d'intérêt public. Les données collectées seront communiquées aux seules personnes habilitées des services technique et proximité de la commune. Les données sont conservées pendant cinq (5) ans. Conformément à la législation « Informatique et Libertés », vous disposez des droits suivants sur vos données : droit d'accès, droit de rectification, droit d'opposition, droit à la limitation du traitement. Vous pouvez également définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de vos données à caractère personnel après votre décès. Pour exercer vos droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, veuillez adresser votre demande à : Ville du Mont-Dore, Délégué à la protection des données - Mairie du Mont-Dore - BP 3 - 98810 Mont-Dore ou par courriel à : dpo@ville-montdore.nc. Sous réserve d'un manquement aux dispositions ci-dessus, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL : www.cnil.fr